

Vente aux enchères publiques en 1 lot d'un droit à construire (*droit d'édifier 4 chalets d'habitation et un bâtiment collectif édifié sur sous-sol à usage de garage, le tout recouvert d'une dalle sur laquelle sont édifiés 6 chalets d'habitation*), et d'un parking, dans la copropriété « Les Granges d'en Haut », cadastrés Commune des HOUCHES (74310), 1000, Route des Chavants, Section D, n°s 1022, 1023, 1030, 1031, 1033, 1034, 2519, 4825, 4826, 4827, 4828, 4829, 4830, 4831, 4832, 4833, 4834, 4835, 4836, 4837, 4838, 4839, 4840, 4841, 4842, 4843, 4844, 4845, 4846, 4847, 4848, 4849, 4851, 4852, 4853, 4855, 4856, et 4858,

Fixée au jeudi 4/2/2021 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet

A la requête de l'Etude de Maître Roger CHATEL-LOUROZ, sous administration provisoire de la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK, Mandataire Judiciaire, demeurant 6, Rue René BLANC, 74100 ANNEMASSE, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de la SARL DES CHAVANTS fonction à laquelle elle a été désignée selon jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'ANNECY (74000), le 5/9/2012, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante en exercice,

DESIGNATION DES BIENS :

Sur la Commune des HOUCHES (74310), 1000, Route des Chavants, dans la copropriété « Les Granges d'en Haut », cadastrée Section D, n°s 1022, 1023, 1030, 1031, 1033, 1034, 2519, 4825, 4826, 4827, 4828, 4829, 4830, 4831, 4832, 4833, 4834, 4835, 4836, 4837, 4838, 4839, 4840, 4841, 4842, 4843, 4844, 4845, 4846, 4847, 4848, 4849, 4851, 4852, 4853, 4855, 4856, et 4858,

- **le lot n°100** constitué par un lot **non bâti** consistant en **un droit à construire** (*4 chalets d'habitation ainsi qu'un bâtiment collectif édifié sur sous-sol à usage de garage, le tout recouvert d'une dalle sur laquelle sont édifiés 6 chalets d'habitation, les chalets étant de 2 logements chacun*)
- **le lot n°46** consistant en **un parking**

le tout décrit dans les rapports d'expertise respectivement dressés les 19/2/13 et 30/1/17 par Messieurs MINETTI et LABAUME, annexés au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 24/11/2020 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : Aucune visite n'est prévue les lots étant visibles

MISE A PRIX : **300.000,00 € (trois cent mille Euros) avec faculté de baisse d'un quart, puis de moitié en cas de désertion d'enchères**

OCCUPATION : Il résulte des expertises que les lots n°s 100 et 46 sont libres d'occupation.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 – au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)

2 – au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (tél.: 04.50.96.15.74)

Fait et rédigé à CLUSES, le 9/12/2020

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET